

Evaluation du site internet des collectifs d'AC !

après six mois de mise en route opérationnelle

Cette évaluation fait suite au premier document définissant le cadre de base de la création d'un site internet des collectifs AC ! en juin 2001, document remis au ministère de l'emploi, financeur du projet.

Je ne reviendrai pas sur le projet lui-même mais sur ce que je peux en dire après six mois de fonctionnement, c'est également une contribution au débat pour les prochaines assises d'AC ! prévues en février 2002 qui peut ouvrir des perspectives assez importantes sur la communication dans AC !.

1 - Suivi du cadre défini en juin 2001 :

Fin juin 2001, les premières pages d'informations sur la vie des collectifs d'AC ! ont été mises en ligne sur le serveur du R@S (réseau alternatif et solidaire dont AC ! est adhérent, réseau qui héberge également les listes de diffusion d'AC !). Après une mise en route assez chaotiques en raison de la non-disponibilité du matériel informatique pour le webmestre et également un accès à très bas débit au serveur, le site a commencé à être opérationnel à la fin de l'été 2001.

1.1 - Considérations techniques :

Le R@S a été équipé en septembre 2001 d'une « machine » plus performante au niveau des débits ce qui permet aux utilisateur-trice-s du site d'accéder plus rapidement aux informations en ligne et également au webmestre de pouvoir faire des transferts pour les mises en ligne d'une façon plus rapide et moins contraignante (auparavant il arrivait qu'il ne soit pas possible de faire des transferts pendant plusieurs jours !!!, saturations, pannes...). Dès février 2002, le R@S sera équipé d'une « machine » encore plus puissante, ce qui est une bonne nouvelle et pour AC ! également : le projet de l'internet alternatif et solidaire défendu par nombre d'associations et syndicats peut exister dans l'enfer de l'internet marchand, donc il faut continuer à soutenir le R@S... financièrement et politiquement.

Le matériel informatique dédié à l'activité internet du webmestre est opérationnel depuis octobre 2001 et le retard de la livraison du dit matériel s'explique par les difficultés techniques difficiles à résoudre et cela prend du temps (Jacques Belin y a consacré beaucoup de temps et d'une façon bénévole). A ce jour, le matériel est toujours très instable pour des raisons difficiles à cerner et je pense que pour poursuivre le fonctionnement du site des collectifs d'AC ! une décision collective s'impose pour investir dans une autre machine. Il n'est pas nécessaire de changer la partie périphérique comme l'imprimante et le scanner s'il n'y a pas d'autres contraintes techniques comme les ports utilisés (USB par exemple en série sur nombre d'ordinateurs).

1.2 - Ce que l'on peut trouver sur le site :

Le premier travail pour le site a été de définir une structure simple et évolutive car il n'était pas question de figer le développement du site tout en sachant que le premier obstacle était d'arriver à collecter un maximum d'informations en provenance des collectifs : que ce soit sur les coordonnées des collectifs (les questionnaires « permanences juridiques et sociales » ont servi de base), les activités des collectifs et le « travail » au niveau national.

1.2.1 - Une première carte des collectifs est en ligne avec coordonnées et activités ainsi que des pages spécifiques que les collectifs peuvent nourrir en m'adressant tracts, affiches et autres supports par trois moyens :

- adresse e-mail prévue à cet effet : **contributions.ac@free.fr** ;
- par courrier postal en support papier ou magnétique à l'adresse d'AC ! Rhône - 37 cours de la République 69100 Villeurbanne (à l'attention de Stéphane) ;
- via le secrétariat national (Avron) ;
- par fax également au 04.37.91.96.14 (si présent).

Précision : il n'est pas question (pour le moment) que je fasse un travail de webmestre local, chaque collectif peut développer son propre site local comme c'est déjà le cas pour un certain nombre d'entre eux (Limoges, Lyon, Nantes, Lille, Dijon...)

1.2.2 - Fin juin 2001, une première mise à jour du guide des droits des chômeurs a été travaillée collectivement par un groupe de militant-e-s ce qui a permis une mise en ligne d'un certain nombre d'informations concernant les droits

des chômeurs et précaires par rubriques thématiques en reprenant la base du guide édité il y a déjà quelques années. Ces informations demandent (concernant les nouveaux droits sur les allocations chômage - PARE et PAP en particulier) une mise à jour assez conséquente et pour le moment des informations minimales sont disponibles en attente d'un prochain travail collectif sur le guide. Cette partie du site est la plus consultée depuis la rentrée de septembre 2001 (voir statistiques au point 2.2).

1.2.3 - Les recours juridiques formulés par AC !, entre autre, sont disponibles également en ligne, les pages sont assez longues à télécharger mais c'est du juridique... et de l'information à rendre publique en dehors des rapports internes entre AC ! et les avocats mandatés ; avis est donné par les « suiveurs » du dossier (Marc Moreau en particulier) avant publication.

1.2.4 - Les pages d'actualité forment une grande part de mon travail et sont mises à jour quasi-quotidiennement en fonction de l'actualité des collectifs AC !. Nombre d'infos sociales ne sont pas reprises parce que déjà publiées sur *ac-forum* ou autres (listes de diffusion comme *infozone* ou sites internet tel que *indymedia.org* ou *samizdat.net* ...) sauf dans le cas où AC ! est partie prenante comme concernant la récente mise en mouvement des intermittents du spectacles ou les luttes dans les Mac Do parisiens. Le choix est difficile... nous pouvons en discuter collectivement aux prochaines assises de février dans une commission spécifique si le besoin en est éprouvé par nombre d'entre nous (merci de me le faire savoir).

1.2.5 - Les lettres rapides sont publiées dans leur version publique (c'est à dire comme diffusées aux abonné-e-s en dehors des collectifs) et sont exclus les articles de presse pour des raisons de copyright (droits d'auteurs...). Pour le moment, il y en a trois en ligne : n° 108, n° 109 et l'édition de rentrée « spécial PARE ».

1.2.6 - Il est également possible de s'abonner aux deux listes publiques d'AC ! : *ac-forum* et *ac-info*. Une version « minimaliste » du journal de printemps (2001) est présente avec quelques extraits d'articles pour la promotion du journal qui est disponible au secrétariat national d'Avron.

1.2.7 - Tous les communiqués du secrétariat national ont trouvé leur place depuis juillet 2001 sur une page spéciale.

1.2.8 - La rubrique « mobilisations » sert à donner des informations européennes et internationales (page spéciale « Bruxelles » par exemple) et ne demande qu'à être nourrie... de préférence en privilégiant l'implication d'AC ! dans des mobilisations.

1.2.9 - « L'Unédic » est présent avec différents documents juridiques, de campagnes, de textes de débats (...), d'une façon sans doute trop sélective et surtout ne reflétant pas les luttes menées depuis plusieurs années par AC !. C'est un travail assez long d'archives et les archives des un-e-s et des autres pourraient sans aucun doute m'aider dans ce travail assez fastidieux mais nécessaire.

Voilà pour l'essentiel du contenu du site, existe également une rubrique sur l'histoire de Werner Brauener, une page de liens à enrichir. Les graphismes sont peu présents en raison de la faiblesse du débit qui inévitablement imposerait un coût de connexion pas toujours supportables aux utilisateur-trice-s, mais les nouvelles machines du R@S permettront peut être de revenir sur cette question pour rendre plus attractif le site...

Je pense faire des CD-rom (gravé) du site pour les diffuser aux collectifs, qui n'ont pas toujours les moyens financiers de se connecter sur l'internet ou pour celles et ceux qui n'ont pas d'accès. Le CD-rom pourrait également contenir d'autres informations et documents pertinents, des idées ?

Notes : la rubrique « droits et revendications » n'a pas été mise en route à défaut d'un travail collectif et par manque de temps sur un travail d'archives, objectif à poursuivre dans les semaines et mois qui viennent, autant pour moi que pour les camarades qui voudront bien me donner un coup de main.

1.3 - Espace et fonctionnement

Un espace non-limité est ouvert pour mettre en ligne des informations et matériels des collectifs. A chacun de jouer le jeu de la circulation de l'information (j'y reviendrai plus loin). Aucune règle n'a été discutée et décidé collectivement et pour le moment je ne me pose pas beaucoup de contraintes :

- respect de la charte d'AC ! ;
- pas d'attaques contre le mouvement ou querelles internes ;
- préférence pour les contributions collectives mais pas uniquement.

Si certain-e-s le désirent il est possible de mettre en place une commission « net » (autant en liste de diffusion - elle existe - qu'en commission se réunissant ou par conférence téléphonique) pour travailler collectivement sur le contenu des publications en ligne, je me tiens à la disposition de chacun-e d'entre nous pour en discuter d'une façon constructive.

D'autre part, les informations sur les activités des collectifs AC ! et diffusés par mail sur ac-forum ou ac-info sont mis en ligne d'une façon systématique et pour le moment je n'ai pas eu de retours qui conduiraient à des polémiques, l'autonomie des collectifs étant respectées. Il est toujours possible de fixer des règles en établissant un cahier ou charte spécifique sur les publications sur le site internet qui est, avant tout, celui des collectifs et du mouvement.

2. - Bilan après six mois de fonctionnement :

2.1 - Sur les objectifs fixés :

Sur les différents points développés et définis qui ont été transmis au ministère de l'emploi en juin dernier, les engagements ont été respectés en dehors du point sur la « gestion collective » du site qui reste une carence dans AC ! et où nombre de difficultés sont recensées : envois d'informations des collectifs, décisions collectives de publication, mises à jour de modules du guide... Un point communication est développé à la fin de ce document.

2.2 - La fréquentation du site en indicateur simple :

L'hébergement sur le R@S permet d'avoir accès à une base statistiques sur la fréquentation du site avec un module affiné, statistiques transmises à chaque début de mois sur ac-interne (hélas, pas encore dans la lettre rapide). La fréquentation du site a littéralement « explosé » depuis la rentrée de septembre 2001. Seules des mises à jour fréquentes permettent de développer un outil internet qui suscite l'intérêt et surtout l'envie d'y retourner. En juin 2000, quelques pages avaient été mises en ligne (même adresse) sur la campagne « référendum » concernant l'Unédic, l'adresse du site n'était pas référencée sur différents moteurs donc la fréquentation a stagné de façon tout à fait légitime. Après six mois de fonctionnement opérationnel, les statistiques de fréquentation font ressortir deux grandes tendances :

- la recherche de droits de la part de chômeurs, précaires et licenciés ;
- l'actualité d'AC !, du mouvement social.

Ce sont deux points de repères dont je tiens compte dans le développement de l'outil tout en travaillant à d'autres modules d'informations accessibles sur le site.

Des statistiques précises sur les pages les plus téléchargées sont disponibles et je peux vous les fournir sur demande en écrivant à ac-webmaster@ras.eu.org.

2.3 - La fréquentation du site en outil politique :

Le référencement du site permet aux moteurs de recherche de trouver par mots-clés des sites internet qui abordent x ou y sujets. Sur les questions qui touchent au chômage et à la précarité, quelques tests sur différents moteurs permettent de voir que le site des collectifs d'AC ! se trouve en bonne position dans les premiers résultats de recherche. Il arrive bien souvent que des journalistes me contactent (par mail) pour avoir plus d'informations sur les activités d'un collectif. De simples mises à jour régulières permettent de rendre comme opérationnel et « fréquentable » le site, combien de fois les recherches mènent à des sites pas mis à jour depuis plusieurs mois voire années ?

Le site internet permet de donner une vitrine politique à notre mouvement par des référencements sur d'autres sites politiques, associatifs et syndicaux ; le contenu formant l'essentiel et devant être travaillé collectivement de préférence.

2.4 - Les questions techniques :

La mise en œuvre d'un site internet ne peut être possible que grâce à un accès télécom et une base technique minimale (transfert par FTP par exemple). Pour le moment, j'utilise une connexion « simple » avec un forfait de 50 heures qui se révèle peu coûteuse (98 francs par mois - fournisseur Free.fr) que je conseille aux collectifs d'AC ! qui dispose d'une configuration adéquate.

Un accès haut-débit me faciliterait la tâche mais s'avère plus coûteux (pas loin de 1 000 F le modem et autour de 300 francs par mois pour l'abonnement, pas d'accès par câble possible), je considère que pour le moment la question n'est pas à l'ordre du jour, j'épuise les 50 heures mensuelles sans problème mais je ne suis pas demandeur de plus.

Par contre, l'outil informatique dont je dispose depuis début octobre 2001 est plutôt instable malgré le travail bénévole de Jacques Belin pour corriger les problèmes techniques. A ce jour (pour faire simple), les problèmes rencontrés sont les suivants :

- pas d'OCR optimal et réellement opérationnel (reconnaissance de caractères, bien utile pour scanner les tracts et autres textes) ;
- le graveur et le lecteur de CD-rom ne sont pas en fonction (pourtant pratique pour graver des CD-rom avec des textes juridiques ou mises à jour du site pour les collectifs AC !) ;
- l'instabilité du système conduit à des pannes générales en cours de travail (vous connaissez ? quand ça bloque définitivement et qu'il faut réinitialiser...) avec une moyenne de 3 à 4 fois pas jour, diagnostic des pannes impossible à ce jour.

D'où la nécessité de changer le matériel de base (voire la configuration selon les ports requis) et de donner le matériel à Avron pour une remise en « marche générale ». Ce même matériel pouvant servir à Avron (après réparation) et je crois que ce ne sera pas du luxe d'avoir deux PCs au secrétariat des collectifs.

Conclusions politiques et perspectives :

Le développement d'un outil de communication tel qu'un site internet (associatif et politique) est incontournable aujourd'hui au même titre qu'une lettre lettre-rapide qui le soit réellement. Trop souvent le constat suivant est fait : la carence (difficultés à défaut d'outils appropriés ou opérationnels) de circulation de l'information à l'intérieur même d'AC ! conduit à des tensions voire des polémiques pas toujours justifiées. Le net c'est aussi AC ! et l'extérieur... une image, des idées, des débats et une dynamique collective qui nous fait trop souvent défaut. Le but n'est pas de défendre mon emploi mais d'utiliser un outil que sans salariat nous n'avons pas mis en œuvre, les collectifs locaux ont également du mal à faire vivre un outil collectif dans ce sens. Le développement du site demande du temps et de l'énergie contrairement à certaines idées reçues (« en deux clics »), l'improvisation ne peut exister et n'y a pas sa place.

L'utilisation d'un site net comme média du mouvement est justifiée par la nécessité qu'éprouve de plus en plus de personnes à vouloir vivre dans un autre monde et surtout à y prendre une part active, la propagation de sites *indymedia* depuis novembre 99 lors du sommet de Seattle en est une illustration. L'information reste une arme de lutte que l'on ne peut plus négliger.

Songeons également à rendre plus efficace voire tout simplement opérationnel d'autres supports que nous avons su développer et faire fonctionner à un moment donné : la lettre rapide en est un exemple car rien ne peut remplacer « définitivement » le support papier. C'est complémentaire et indispensable...

*Stéphane - webmestre des collectifs d'AC !
Le 2 janvier 2002*

le site :

<http://www.ac.eu.org>

me contacter :

par mail :

contributions.ac@free.fr	(pour envoyer textes et autres matériels pour publication sur le site)
stephane.acrhone@free.fr	(adresse mail militante)
ac-webmaster@ras.eu.org	(adresse mail professionnelle)

par phone : 04.78.84.38.51 (local AC ! Rhône)
04.37.91.96.14 (perso)
06.15.85.09.72 (perso)

adresse : AC ! Rhône
37 cours de la République
69100 Villeurbanne